

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Du 10 décembre 2013

Convocation : 1^{er} décembre 2013

Affichage de l'avis de réunion : 1^{er} décembre 2013

Le 10 décembre 2013, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, AUPETIT Jean Pierre, ALESSANDRINI Marie-Claude, GOURDIN René, INGOUF-BIRETTE Isabelle, LEMIERE Delphine, DUBOST Stéphane, BIGOT Michel, SADOT Jackie, DEGUETTE Hervé, MAUGER Catherine, JACQUET Charles,

Absents : 5

SAMSON Pascal, BOUILLY Ghislaine, PETITTEVILLE Catherine, THARSILE Marie-Berthe, ROMERO Sandra.

Procurations : 0

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : ALESSANDRINI Marie-Claude

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 5/11/2013.
2. Tarifs relatifs à la location de la salle des fêtes
3. Tarifs des équipements touristiques
4. Demande de création d'une activité d'esthéticienne dans le local du coiffeur.
5. Proposition de remboursement des frais réglés par la SNSM pour la saison touristique 2013
6. Proposition de validation du plan de financement de l'étude relative à l'aménagement du terrain de la batterie de Nacqueville-Haut
7. Restructuration de la mairie :
 - ⇒ avenant relatif aux luminaires des bureaux du 1^{er} étage suite au remplacement de l'ancien plafond jugé non conforme à la législation de protection contre l'incendie, lot 9 - électricité
 - ⇒ avenant relatif au lot 3 - couverture
8. Budget prévisionnel relatif aux activités proposées dans le cadre du loisir découverte
9. Examen d'une demande de subvention sollicitée par l'école du Bord de Mer pour l'organisation d'une sortie scolaire à Guernesey en juin 2014.
10. Demande de remise gracieuse des pénalités relatives à la taxe locale d'équipement afférente à un permis de construire.
11. Décision modificative relative au budget communal
12. Décision modificative relative au budget du camping les Dunes
13. Budget du Clos Moisson : proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
14. Décision modificative relative au budget du Clos Moisson
15. Demande d'autorisation de reversement de frais de personnel générés par les régies des équipements touristiques, conformément à la prévision budgétaire 2013.
16. Affaires, questions, informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 5/11/2013. (délibération n°61/2013)

Monsieur Hervé Deguette fait remarquer qu'une erreur de calcul figure dans la délibération 54/2013 relative à la convention proposée par le conseil général pour la mise en place d'un garde-corps en inox. Il faut donc lire :

- Garde-corps en inox : la plus-value est estimée à 51 300 € - 17 100 € = **34 200 HT** au lieu de 37 200 HT.

En conséquence, les services du conseil général seront sollicités pour la rédaction d'un avenant à leur convention.

Les membres du conseil autorisent le maire à signer cet avenant et approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 5 novembre 2013 qui sera modifié par cette délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2. Tarifs relatifs à la location de la salle des fêtes : (délibération n° 62/2013)

Les membres du conseil municipal approuvent les nouveaux tarifs qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2014 pour la location de la salle des fêtes.

Tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2014

TARIF 2013		Tarifs à compter du 01/01/2014 Indice de la consommation 1/9/2013 (0.9%)
Résidents hors commune	Week-end	630 €
	Arrhes (50%)	315 €
	Week-end long	719 €
	2 jours fériés successifs en dehors des week-ends (Le tarif de ces deux jours sera le même que le tarif week-end.)	630 €
	Arrhes (50%)	360 €
Résidents dans la commune	Week-end	483 €
	Arrhes (50%)	241 €
	Week-end long	515 €
	2 jours fériés successifs en dehors des week-ends (le tarif de ces deux jours sera le même que le tarif week-end.)	483 €
	Arrhes (50%)	257 €
Autres situations	Associations	241 €
	Locations en semaine pour les particuliers (une journée)	189 €
	Entreprises	
	Location une journée	315 €
	Location deux journées	525 €
	Location trois journées	736 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Tarifs des équipements touristiques (délibération n° 63/2013)

Les membres du conseil municipal approuvent les tarifs relatifs aux équipements touristiques annexés au présent procès-verbal. Annexes n° 1, n°2 et n°3 et n°4.

Les tarifs du caravaning Le Clos Moisson et du camping Les Dunes sont votés hors taxe, les tarifs des HLL et du gîte sont votés toutes taxes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4. Demande de création d'une activité d'esthéticienne dans le local du coiffeur. (délibération n° 64/2013)

Mme Nathalie MARIE exerce une activité de coiffeuse dans le local communal situé 4 place du Chêne et dont le bail a été signé le 28 avril 2011.

Elle souhaite ajouter au salon de coiffure, une activité complémentaire d'esthéticienne dans une partie des locaux qu'elle n'utilise plus.

La sous-location est en principe interdite pour un bail commercial. Elle peut toutefois être autorisée par une clause du bail ou par le bailleur, au cours du bail.

Dans notre cas, les dispositions du bail prévoient que le preneur ne pourra sous-louer en partie les biens loués sans l'autorisation expresse et écrite du bailleur (page 4 article 9).

Les membres du conseil autorisent madame le maire à signer l'avenant du bail spécifiant ces dispositions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Proposition de remboursement des frais réglés par la SNSM pour la saison touristique 2013 (délibération n° 65/2013)

Les frais engagés par la Station de Sauvetage d'Urville-Nacqueville pour le fonctionnement estival en 2013 sont répartis de la manière suivante :

- Charges avancées par la SNSM à rattacher à la commune en totalité : 795.51 € (Médicaments pour trousse à pharmacie, essence (130 litres), maintenance, électrodes, piles.)
- Charges avancées par la SNSM à rattacher à la commune à 50% : 477.15 € (Convention oxygène, révision du moteur, lit infirmerie, bombe pneu gris, couvertures, sangles, sondes buccales, housses étanches VHF, frais de télécommunication.)

La contribution demandée à la commune par la SNSM est donc la suivante :

$$795.51 \text{ €} + 477.15 \text{ €} = \mathbf{1\ 272.66 \text{ €}}$$

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent le maire à procéder au remboursement des frais engagés par la S.N.S.M pour le montant indiqué ci-dessus (imputation article 65738).

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6. Proposition de validation du plan de financement de l'étude relative à l'aménagement du terrain de la batterie de Nacqueville-Haut (délibération n° 66/2013)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;
Considérant que la commune, dans la continuité de l'acquisition de la batterie de Nacqueville-Haut, s'est engagée à réhabiliter cet espace ;
Vu la procédure des marchés publics aux termes desquelles les offres des attributaires ont été retenues pour un montant total de : 26 600 € HT,

Considérant la délibération du 22 février 2013 autorisant le maire à signer le marché relatif à l'étude préliminaire et l'avant-projet de l'aménagement de la batterie de haut,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le montant total de l'étude pour la somme de 26 600 € HT
- D'approuver le plan de financement ci-joint
- D'autoriser le maire à solliciter auprès de nos financeurs les subventions les plus élevées possible.

Plan de financement :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Etudes préliminaires et avant-projet relatifs à la réhabilitation de la batterie de Nacqueville-Haut	26 600.00	Subvention du conseil régional par le Fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique	8 000.00
		Subvention du conseil général par le contrat de territoire	9 300.00
		Auto financement	9 300.00
Total HT	26 600.00		26 600.00

Les membres du conseil municipal approuvent le plan de financement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7. Restructuration de la mairie : (délibération n° 67/2013)

Marché relatif à la restructuration de la mairie : lot 9 - Electricité et lot 3 - Couverture

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise JARNIER pour le lot électricité dans le cadre du marché de restructuration de la mairie,

VU le marché conclu avec l'entreprise GROULT pour le lot couverture dans le cadre du marché de restructuration de la mairie,

VU la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2012 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2013,

Considérant que le remplacement des luminaires du premier étage n'était pas prévu au cahier des charges malgré l'obligation de changer le plafond,

Considérant la nécessité de remplacer le chéneau entre les couvertures d'origine,

Après en avoir délibéré, décide :

- de conclure un avenant avec l'entreprise Jarnier, 25 ZA du Carrousel, 50250 La Haye-Du-Puits, pour un montant de 4 316,58 € HT, soit 5 162,63 € TTC ; ce qui porte le montant du lot n°9 (électricité) à 42 998,15 € HT ;
- de conclure un avenant avec l'entreprise Groult, 3 ZA les Chèvres, BP 127, 50470 Tollevast, pour un montant de 3 535,15 € HT, soit 4 228,04 € TTC ; ce qui porte le montant du lot n°3 (couverture) à 114 412,01 € HT ;
- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les documents se rapportant à l'exécution des travaux.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

8. Budget prévisionnel relatif aux activités proposées dans le cadre du loisir découverte (délibération n° 68/2013)

PREVISIONNEL "LOISIRS DECOUVERTES" année scolaire 2013-2014

BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE L'ASSUN

	Heures	Coût horaire	total
BASKET	7	20.89 €	146.23 €
JITSU	7	20.89 €	146.23 €
TENNIS	14	20.89 €	292.46 €
TENNIS DE TABLE	7	20.89 €	146.23 €
VOILE	stage forfait		500.00 €
Total ASSUN (A)			1 231.15 €

BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE FAMILLES RURALES

DANSE HIP HOP	15	20.89 €	313.35 €
EXPRESSION MUSICALE	20	20.89 €	417.80 €
fournitures			150.00 €
GYMNASTIQUE	20	20.89 €	417.80 €
THEATRE	10	20.89 €	208.90 €
Total Association Familles Rurales			1 507.85 €

COÛT TOTAL PREVISIONNEL DES LOISIRS DECOUVERTES 2013-2014 = A+B	2 739.00 €
--	------------

Les membres du conseil municipal approuvent le budget prévisionnel ci-dessus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

9. Examen d'une demande de subvention sollicitée par l'école du Bord de Mer pour l'organisation d'une sortie scolaire à Guernesey en juin 2014. (délibération n° 69/2013)

Depuis quelques années, dans le cadre d'un projet pédagogique lié à l'Anglais, les classes de cycle 3 de l'école effectuent un voyage à Guernesey. L'équipe d'enseignants de l'école du Bord de Mer souhaitent réitérer ce projet en juin 2014 pour deux classes soit 48 élèves.

Le directeur de l'école du Bord de Mer sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire.

Proposition : 11 € par élève= Soit 11x 48 = 528 €

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette proposition.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

10. Demande de remise gracieuse des pénalités relatives à la Taxe Locale d'Equipement afférente à un permis de construire. (délibération n° 70/2013)

Le centre des Finances Publiques d'Equedreville-Hainneville nous adresse une demande de remise gracieuse de pénalités relative à un administré, lequel pour des raisons personnelles a été contraint de remettre en question son projet de construction. Le projet de construction initial passera de 250 m² à 160 m².

En application de l'article L251, A du Livre de Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Montant faisant l'objet de la demande de remise : 98 €.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

11. Décision modificative relative au budget communal (délibération n° 71/2013)

Section de fonctionnement		Article/chapitre	crédit
Dépenses	Cotisations sécurité sociale part patronale des élus (instaurée en juin avec rattrapage à partir 1/01/2013)	6534/65	+ 6 000,00 €
Dépenses	Entretien de matériel roulant	61551/65	- 6 000,00 €

Section d'investissement		Article/chapitre	Crédit
Dépenses	Concessions et droits similaires logiciels	205/20	- 4 563,93 €
Dépenses	Concessions et droits similaires logiciels	2051/20	+ 4 563,93 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

12. Décision modificative relative au budget du camping les Dunes (délibération n° 72/2013)

Après correction d'une erreur d'imputation de trois factures, il n'est plus nécessaire de réaliser une décision modificative.

13. Budget du Clos Moisson : proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. (délibération n° 73/2013)

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 20 novembre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°30, 38, 53,67,76,87,93,101,120,129,142,152 pour l'exercice 2012 et N° 3 pour l'exercice 2013, montant total **2 709.80 €**.

Article 2 : Autorise l'ouverture d'un crédit en dépenses au budget de l'exercice en cours du caravanning Le Clos Moisson à l'article 6541 pour le même montant.

Votants : 14 Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 0

Le conseil municipal considère qu'il n'a pas suffisamment d'éléments sur ce dossier pour statuer, et ajourne la décision modificative afférente (point 14).

14. Décision modificative relative au budget du Clos Moisson (délibération n° 74/2013)

Le conseil municipal est invité à approuver la décision modificative budgétaire nécessaire pour annuler les créances irrécouvrables.

Section de fonctionnement		Article/programme	crédit
Dépenses	Perte sur créances irrécouvrables	6541	+ 2 709.80 €
Dépenses	Entretien de bâtiment	61522	- 2 709.80 €

Pour : 0

Contre : 14

Abstention : 0

Décision modificative ajournée suite au vote « contre » la proposition d'admission en non-valeur de la délibération précédente.

15. Demande d'autorisation de reversement de frais de personnel générés par les régies des équipements touristiques, conformément à la prévision budgétaire 2013. (délibération n° 75/2013)

⇒ **Reversement du Budget HLL et Caravanning le Clos Moisson vers Budget du camping les Dunes**

Les membres du conseil autorisent le maire à procéder aux versements de frais de personnel générés par les HLL et le Clos Moisson vers le camping Les Dunes et basés sur l'année 2012 selon le tableau ci-après :

Répartition : 25 % budget les Dunes, 25% pour les HLL, 50% pour le Clos Moisson :

Base de calcul : salaire du gardien et du suppléant du gardien pour l'année n-1
soit 2012 : 57 069.29 € moins les 25% du camping les Dunes

Détails des versements	article 6218 en dépenses de fonctionnement	Article 7478 en recettes de fonctionnement
Budget camping les Dunes (75%)	0.00	42 801.97
Budget HLL (25%)	14 267.32	
Budget Le Clos Moisson (50%)	28 534.65	
Total	42 801.97	42 801.97

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Reversement du Budgets HLL, Caravaning et camping les Dunes vers la commune.**

Les membres du conseil autorisent le maire à procéder au remboursement de frais de personnel communal générés par le camping les Dunes, les HLL et le Clos Moisson vers la commune pour l'année 2012 selon le tableau ci-après :

Base de calcul : année N-1 soit 2012 :

**Coût horaire moyen pour chaque service multiplié par nombre d'heures par service :
57 977.40 €**

Détails des versements	article 6218 en dépenses de fonctionnement	article 6217 en dépenses de fonctionnement	Article 7478 en recettes de fonctionnement	versements ou encaissement en 2013	Report de versement en 2014
Budget communal : 2 822 heures	0.00		57 977.40	39 757.75	18219.65
Budget camping Les Dunes 931.75 heures	19 381.51			19 381.51	
Budget HLL 1092.25 heures	22 419.65			4 200.00	18 219.65
Budget Le Clos Moisson 798 heures		16 176.24		16 176.24	
Total 1	41 801.16	16 176.24	57 977.40	39 757.75	18 219.65
Total 2	57 977.40		57 977.40	57 977.40	

Note : versement différé d'une partie du montant annuel 2012 pour le budget HLL

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

16. Affaires, questions, informations diverses.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe: Délibération n°76/2013**

Dans le cadre de l'entretien des locaux communaux, les membres du conseil autorisent la création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe pour une quotité de 13h45 hebdomadaire.

- Remarque sur les travaux relatifs à l'hôtel Landemer
- Information concernant l'organisation de la distribution des colis de Noël pour les plus de 75 ans.

Annexe n° 1 : Tarifs du caravanning Le Clos Moisson pour l'année 2014

	Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Tarifs mensuels TTC redevances Clos moissons RESIDENTS	Emplacement :		130.80 €	118.91 €
	Adulte :		54.70 €	49.73 €
	Enfants :		14.90 €	13.55 €
	Eau,		39.60 €	36.00 €
	Electricité 10A :		54.90 €	49.91 €
	Electricité 16A :		82.20 €	74.73 €
	Electricité : 20A		109.50 €	99.55 €
1 emplacement comprend : l'emplacement + 2 personnes adultes ou enfant + 1 véhicule		Tarif mensuel fixe, quelque soit le nb de jours d'occupation		
Supplément pour :	Personnes supplémentaires au tarif adulte ou enfant Eau, assainissement Electricité	Si absence, au prorata du NB de jours d'occupation à partir d'une absence de 5 jours consécutifs (*), déduction électricité si installation électrique débranchée.		
	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT		
(*)	1.80 €	1.64 €	Par adulte par jour de présence	
(*)	0.50 €	0.45 €	Par enfant par jour de présence	
(*)	1.20 €	1.09 €	Pour eau et assainissement par jour de présence	
(*)	1.80 €	1.64 €	Pour électricité 10A par jour de présence	
(*)	2.70 €	2.45 €	Pour électricité 16A par jour de présence	
(*)	3.50 €	3.18 €	Pour électricité 20A par jour de présence	
			Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Tarifs emplacements de passage à la journée	Emplacement nu :		5.60 €	5.09 €
	Adulte :		2.40 €	2.18 €
	Enfant :		1.20 €	1.09 €
	Véhicule		1.20 €	1.09 €
	Eau,		1.30 €	1.18 €
	Electricité 10A :		7.40 €	6.73 €
	Electricité 16A :		10.40 €	9.45 €
	Electricité 20A :		12.30 €	11.18 €
	Forfait journalier		18.50 €	16.82 €
Le forfait journalier comprend 1 caravane ou camping car + 1 véhicule + 2 personnes + eau et assainissement + électricité 10A				
Divers	Jetons machine à laver		4.00 €	3.64 €
	Jetons machine à sécher		3.50 €	3.18 €

Annexe n° 2 : Tarifs du camping Les Dunes pour l'année 2014

Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Location de chalets en bois (hors location de draps)	Basse saison du 29/03/14 au 28/06/14 et du 23/08/14 au 28/09/14		
	Semaine :	220.80 €	200.73 €
	Week-end	97.00 €	88.18 €
	Forfait deux jours	60.80 €	55.27 €
	Journée supplémentaire :	30.40 €	27.64 €
	Forfait spécial 1 journée pour randonneurs en groupe jusqu'à 8 personnes (2 chalets), au delà réduction de 5% par chalet supplémentaire	24.80 €	22.55 €
	Haute saison du 28/06/14 au 23/08/14		
	Semaine :	305.00 €	277.27 €
	Week end :	106.10 €	96.45 €
	Journée supplémentaire :	35.40 €	32.18 €
	Réduction :		
5% pour 2 semaines			
10% pour 3 semaines			
15% pour 4 semaines			
Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Redevances camping	Emplacement nu :	5.60 €	5.09 €
	Adulte :	2.40 €	2.18 €
	Enfant :	1.40 €	1.27 €
	Véhicule	1.40 €	1.27 €
	Electricité 6A :	4.40 €	4.00 €
	Electricité 10A :	7.70 €	7.00 €
	Forfait saisonnier (2 mois juillet août) 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 véhicule + 2 personnes + électricité 6A	842.00 €	765.45 €
	Forfait journalier 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 véhicule + 2 personnes + électricité 6A	14.30 €	13.00 €
	Visiteur à la journée	1.30 €	1.18 €
	Garage mort été (/jour)	9.90 €	9.00 €
	Garage hivernal (/mois)	35.40 €	32.18 €
	Forfait annuel normal (*)	1 115.40 €	1 014.00 €
	Forfait annuel Grand confort (*)	1 353.10 €	1 230.09 €
	Accueil camping car non résident	4.50 €	4.09 €
	(*) possibilité de règlement en 3 fois 1er avril, 1er juin et 15 juillet		
Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Location des mobile-homes 2 à 4 places (hors location de draps)	Basse saison du 29/03/14 au 19/04/14 et du 06/09/14 au 28/09/14		
	Semaine	248.00 €	245.54 €
	Week-end	102.30 €	101.29 €
	Forfait 2 jours	65.10 €	64.46 €
	Journée supplémentaire	32.50 €	32.18 €
	Mi saison 19/04/14 au 28/06/14 et 23/08/14 au 06/09/14		
	Semaine	329.60 €	326.34 €
	Week-end	135.40 €	134.06 €
	Forfait 2 jours	86.80 €	85.94 €
	Journée supplémentaire	43.40 €	42.97 €
	Haute saison du 28/06/14 au 23/08/14		
	Semaine	410.00 €	405.94 €
	Week-end	151.00 €	149.50 €
	Journée supplémentaire	50.30 €	49.80 €

Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Location des mobile-homes 4 à 6 places (hors location de draps)	Basse saison du 29/03/14 au 19/04/14 et du 06/09/14 au 28/09/14		
	Semaine	292.60 €	266.00 €
	Week-end	120.90 €	109.91 €
	Forfait 2 jours	76.50 €	69.55 €
	Journée supplémentaire	38.20 €	34.73 €
	Mi saison 19/04/14 au 28/06/14 et 23/08/14 au 06/09/14		
	Semaine	386.70 €	351.55 €
	Week-end	158.60 €	144.18 €
	Forfait 2 jours	101.70 €	92.45 €
	Journée supplémentaire	50.80 €	46.18 €
	Haute saison du 28/06/14 au 23/08/14		
Semaine	481.40 €	437.64 €	
Week-end	177.50 €	161.36 €	
Journée supplémentaire	59.10 €	53.73 €	
Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Location des mobile-homes 6 à 8 places (hors location de draps)	Basse saison du 29/03/14 au 19/04/14 et du 06/09/14 au 28/09/14		
	Semaine	336.30 €	305.73 €
	Week-end	138.80 €	126.18 €
	Forfait 2 jours	87.60 €	79.64 €
	Journée supplémentaire	43.80 €	39.82 €
	Mi saison 19/04/14 au 28/06/14 et 23/08/14 au 06/09/14		
	Semaine	444.50 €	404.09 €
	Week-end	182.20 €	165.64 €
	Forfait 2 jours	116.70 €	106.09 €
	Journée supplémentaire	58.30 €	53.00 €
	Haute saison du 28/06/14 au 23/08/14		
Semaine	553.10 €	502.82 €	
Week-end	201.10 €	182.82 €	
Journée supplémentaire	67.00 €	60.91 €	
Objet		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2014 HT
Divers	Jetons machine à laver	4.00 €	3.64 €
	Jetons de machine à laver avec dose de lessive	4.50 €	4.09 €
	Jetons machine à sécher	3.50 €	3.18 €
	Perte ou casse de téléviseur	160.00 €	145.45 €
	Perte de clef chalet ou mobile-home	52.00 €	47.27 €
	Forfait nettoyage chalet	26.00 €	23.64 €
	Forfait nettoyage mobile-home	46.50 €	42.27 €
	Fourniture de glace à rafraichir contenant fourni	0.60 €	0.55 €
	Fourniture de glace à rafraichir contenant non fourni	1.10 €	1.00 €
	Location de draps (tari par personne par séjour ou a chaque changement de draps)	4.60 €	4.18 €
	Prêt de Barbecue, grille de barbecue, parasol, adaptateur électrique (caution)	55.00 €	50.00 €

.....

Annexe n°3 :

Tarifs des Habitations
Légères de Loisirs
pour l'année 2014

Objet	Tarifs 2014	
Tarifs Bungalows (hors location de draps et téléviseurs)		
Basse saison du 01/01/14 au 28/06/14 et du 23/08/14 au 31/12/14		
4 lits / Semaine (Uniquement le N° 29 4 lits simples)	256.60 €	
Week-end	97.20 €	
Forfait deux jours	73.60 €	
Journée supplémentaire	36.80 €	
5 lits / Semaine (du N° 1 au N° 28 + N° 30) 1 lit double + 3 lits simples)	284.00 €	
Week-end	121.10 €	
Forfait deux jours	97.30 €	
Journée supplémentaire	48.70 €	
Haute saison du 28/06/14 au 23/08/14		
5 lits / Semaine (du N° 1 au N° 28 + N° 30) 1 lit double + 3 lits simples)	375.70 €	
Week end	172.50 €	
Journée supplémentaire	57.40 €	
Réductions :		
5% pour 2 bungalows réservés par la même personne sur une même période		
10% pour 3 bungalows réservés par la même personne sur une même période		
15% pour 4 bungalows et plus réservés par la même personne sur une même période		
Location à des travailleurs en déplacement		
A la semaine pour deux personnes	114.10 €	
Personne supplémentaire à la semaine	68.70 €	
Au mois pour deux personnes	370.70 €	
Personne supplémentaire au mois	189.90 €	
Famille travailleur en déplacement à la semaine	161.60 €	
Famille travailleur en déplacement au mois	486.60 €	
Objet	Tarifs 2014	
Divers	Jetons machine à laver	4.00 €
	Jetons machine à sécher	3.50 €
	Location de téléviseurs première semaine	37.00 €
	Location de téléviseurs deuxième semaine	34.00 €
	Location de téléviseurs à partir de la troisième semaine	27.80 €
	Location de téléviseurs week end	17.10 €
	Location de téléviseurs journée supplémentaire	7.80 €
	Perte ou casse de téléviseur	160.00 €
	Location de draps (tarif par personne par séjour ou à chaque changement de draps)	4.60 €
	Forfait nettoyage bungalow	42.40 €
	Forfait nettoyage et fonctionnement pour prêt aux associations sur convention	25.00 €
	Perte de clé spéciale pour serrure à cylindre	86.00 €
	Prêt de Barbecue (caution)	55.00 €

Annexe n° 4 : Tarifs du gîte COTIS CAPEL

pour l'année 2014

	Tarifs 2014		
Prix / personne / nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	17,00 / 19,00		
Gîte complet / nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	250,00 / 273,00		
Gîte complet / week-end (Arrivée le vendredi après-midi, départ le dimanche fin de matinée)	497,00 / 644,00		
Gîte complet / semaine (Arrivée le samedi dans l'après-midi, départ le samedi en fin de matinée)	1740,00 / 1945,00		
Caution pour gîte complet / semaine	2 000.00		
Caution par presonne	220.00		
Possibilité de location de draps Prix par personne	4.60		
<u>BASSE SAISON :</u>			
01 Janvier au 19 avril et du 28 septembre au 31 décembre 2014			
<u>HAUTE SAISON :</u>			
20 avril au 27 septembre 2014			

.....

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 10 décembre 2013 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 17 décembre 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.